

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00081
Numéro SIREN : 330 255 365
Nom ou dénomination : STE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT NAUD ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 3464

« SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT-NAUD ET ASSOCIES »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 377 664 Euros

Siège social : CHAURAY (Deux-Sèvres) – 55 boulevard François Arago

330 255 365 RCS NIORT

-:-

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022**

Le onze mai deux mille vingt-deux,
A seize heures,

Les associés de la société « SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE MALEVAUT-NAUD ET ASSOCIES », société par actions simplifiée au capital de 377 664 Euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier PINEAUD, appelé à l'unanimité des associés.

Madame Florence VIOLLEAU assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 23 604 actions sur les 23 604 actions composant le capital social soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le commissaire aux comptes de la société, la société « C.D.C. » est absent excusé.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions à son ordre du jour.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts,
- la liste des associés et la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que les documents devant être mis à disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- * Démission de Monsieur Jean-Louis GOUTTENEGRE de ses fonctions de Président.
- * Démission d'un Directeur Général.
- * Nomination d'un nouveau Président.

* Accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis GOUTTENEGRE de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour à minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Xavier PINEAUD de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour à minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Xavier PINEAUD, demeurant à PRAILLES LA COUARDE (79370) – Bourg Neuf, en qualité de Président de la société en remplacement de Monsieur Jean-Louis GOUTTENEGRE, pour une durée indéterminée à compter du 12 mai 2022.

Le Président exercera ses fonctions dans les conditions légales et statutaires telles que définies à l'article 14 des statuts.

Le Président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le Président aura droit au remboursement de ses frais professionnels, en ce inclus les frais de déplacement, de téléphone mobile et de représentation, engagés raisonnablement à l'occasion de l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président ainsi nommé, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et qu'il satisfait aux conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, rappel étant fait que la société ne comporte plus de Comité de direction depuis de nombreuses années, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations, afin de faire radier de l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés la mention maintenue par erreur du nom de Monsieur Jean-Louis GOUTTENEGRE en qualité de membre du Comité de direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, le président et le secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Le Président

Xavier PINEAUD

(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*



Le secrétaire

Florence VIOLLEAU

